



## Vote du budget 2025 : le Conseil municipal approuve le budget annuel de la Ville de Lancy

**Jeudi 12 décembre, le budget annuel 2025 de la commune a été approuvé par 27 voix contre 7 par le Conseil municipal lancéen. Cette approbation fait suite à l'entrée en matière du 21 novembre dernier.**

### Un budget à l'équilibre

L'acte politique essentiel en matière financière a eu lieu ce jeudi au cœur de la salle du Conseil municipal de la Mairie de Lancy. Le budget de fonctionnement 2025 de la Ville de Lancy prévoit des revenus à hauteur de 181.104 millions de francs, pour des charges évaluées à 180.792 millions de francs. La principale source de revenus est représentée par les impôts (135.5 millions de francs). Cette année, une collaboration étroite entre le Service financier et de l'informatique de la Ville de Lancy et l'Administration fiscale cantonale a permis d'intégrer au plus juste les estimations fiscales, en tenant compte des arrivées et départs d'entreprises sur sol lancéen. Ces estimations anticipent également une diminution de 7,58 millions de francs de revenus, à la suite des résultats de la votation cantonale sur la modification de la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) du 24 novembre 2024.

« Ce vote conforte le Conseil administratif dans sa gestion des deniers publics. Il confirme que le Conseil municipal soutient les politiques publiques mises en œuvre depuis cinq ans. Ce budget va permettre de poursuivre les projets en cours, et ce, dans tous les domaines. », se réjouit Salima Moyard, maire de la Ville de Lancy.

### Municipalisation du personnel à la piscine de Marignac et renforcement de la petite enfance

Parmi les faits marquants du budget 2025, on note l'augmentation des charges de personnel (73.35 millions de francs en 2025 contre 69.54 millions en 2024), qui s'explique en partie par la municipalisation du personnel de la piscine de Marignac (gardes de baignades, caissier-ères et nettoyeur-euses) ainsi que par le développement des prestations et structures pour la petite enfance (EVEP). Corinne Gachet, conseillère administrative en charge des finances rappelle : « Lancy grandit. Les prestations et besoins de la population évoluent. Ce budget présente un excédent de revenus modeste (311'652 francs), mais notre administration a besoin de se doter de ressources supplémentaires. »

Avec ce vote, le contexte est favorable pour que le Conseil administratif puisse répondre aux grands enjeux actuels, « qu'ils soient environnementaux, climatiques, sociétaux ou sociaux » conclut Damien Bonfanti, conseiller administratif. « Nous allons également poursuivre notre soutien aux nombreuses associations qui sont très actives sur notre territoire. »

### Contacts

Salima Moyard, maire de Lancy [s.moyard@lancy.ch](mailto:s.moyard@lancy.ch)

Corinne Gachet, conseillère administrative [c.gachet@lancy.ch](mailto:c.gachet@lancy.ch)

Damien Bonfanti, conseiller administratif [d.bonfanti@lancy.ch](mailto:d.bonfanti@lancy.ch)